

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 21/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 21/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_434-DE
	7.1.6	Tarifs des services publics

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

7

Séance Publique ordinaire du **17 novembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Loïc DÉANGLES
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ

Ont donné procuration :

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Tarifs communaux

RAPPORTEUR : Odile SCHAAP, Adjointe au Maire chargée de la culture,

Madame l'Ajoute au Maire rappelle que par délibération en date du 28 novembre 2022, le conseil municipal a voté les tarifs communaux applicables à compter 1^{er} janvier 2023.

Aujourd'hui, elle souhaite soumettre à l'approbation du conseil municipal la révision de plusieurs tarifs d'articles à la vente dans la boutique du musée.

En effet, pour de multiples raisons (souci d'écoulement des stocks, absence de ventes, désuétude de certains articles, articles similaires vendus à l'office de tourisme ou à la maison de la presse), certains articles ne

Envoyé en préfecture le 21/11/2025
Reçu en préfecture le 21/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_434-DE

- **Affiche Musée Lestagnac / Autres Musées / Lecture Ville d'Art**
Prix actuel : 5 €
Elle propose de la vendre au prix de 2€
- **Magnet**
Prix actuel : 3€
Elle propose de le vendre au prix de 2€
- **Set de table**
Prix actuel : 3€
Elle propose de le vendre à 2€
- **T-shirt enfant**
Prix actuel : 6 €
Elle propose de le vendre 5 €
- **Cartes postales**
Prix actuel : 1,50 €.
Elle propose de les vendre 0,50 €
- **Porte-clés**
Prix actuel : 3 €
Elle propose de les vendre 4 €
- **Catalogue sur Lannes**
Prix actuel : 9,50 €
Elle propose de le vendre 10 €

Par ailleurs, de nouveaux articles seront prochainement à la vente, il convient donc de statuer sur leur prix de vente.

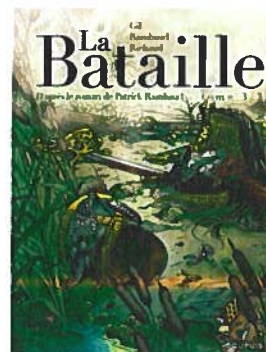
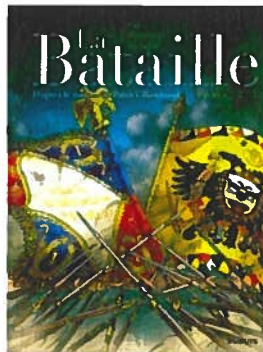
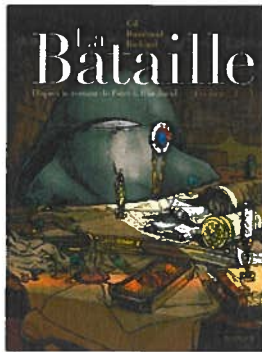
- **Guide des maisons des illustres**
Elle propose de le vendre au prix de 19 €
- **Carte pop'up de Lecture**
Elle propose de la vendre au prix de 5€
- **Boué de Lapeyrère (1852-1924) : L'amoralisme gascon**
Broché – Illustré, 8 juillet 2016, de Jean-Philippe Zanco (Auteur)

Elle rappelle qu'il n'y avait plus aucun exemplaire de cette biographie, unique ouvrage sur l'Amiral.

Elle propose de le vendre au prix de 15 €



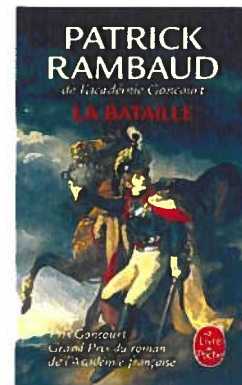
- **Bande dessinée « la Bataille »** de Richaud - Ivan - Gil – Dupuis, en trois tomes, inspiré du livre de Patrick Rambaud



Elle propose un prix de vente unitaire de 16,95 €.

- **Livre « La Bataille »** de Patrick Rambaud

Elle propose un prix de vente unitaire de 8,40 €.



Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider les nouveaux tarifs ci-dessus, qui seront intégrés à la grille de tarifs annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance
Ghislain de FLAUJAS



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025